24 FEVRIER 2022

COMITÉ SYNDICAL

évodia
Établissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action

www.evodia.org

1 - COMPTE RENDU DES DERNIERS COMITES

Les membres du Comité Syndical ont été invités à faire d'éventuelles remarques sur le compte rendu du Comité du 6 décembre 2021 qui a été adressé par email avec la convocation le 17 février dernier.

Par ailleurs, il a été indiqué qu'une erreur sur les délibérations n° 2022_1064 et 2022_1065 relative au Comité électif du 1.02 dernier ont été identifiées.

Délibération n ° 2022_1064 :

En lieu et place de la majorité absolue à 39, il convient de lire : Majorité absolue à 20.

Délibération n ° 2022_1065 :

Résultat en lieu et place de la majorité absolue à 39, il convient de lire : majorité absolue à 20.

Il a été convenu d'en prendre acte

Aucune observation n'a été formulée.

2 – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

RAPPORT DU PRESIDENT

Une mise à jour règlement intérieur a été effectuée, actualisant la réglementation et mettant en avant des règles de gestion communes.
Ces modifications ont été soumises à validation du Bureau.

Adopté à l'unanimité.

3 – MISE A JOUR DU PROTOCOLE DU TEMPS DE TRAVAIL

RAPPORT DU PRESIDENT

Une mise à jour du protocole de temps de travail a été effectuée actualisant la réglementation et mettant en avant des règles de gestion communes. Ces modifications ont été soumises à validation du Bureau.

Adopté à l'unanimité.

4 - COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GRAND EST SUR LA GESTION D'EVODIA

RAPPORT DU PRESIDENT

Par courrier en date du 23 décembre 2021, la Chambre Régionale des Comptes Grand Est a transmis le rapport d'observations définitives sur la gestion d'Evodia concernant les exercices 2015 et suivants.

L'article L 243-6 du Code des juridictions financières fait obligation aux exécutifs des collectivités de communiquer à leur assemblée délibérante, dès leur plus prochaine réunion, les observations définitives formulées par la CRC.

Le contrôle des comptes et de la gestion d'Evodia a été ouvert par lettres des 17 septembre 2020 au Président JOURDAIN puis à moi-même le 1er octobre 2020. Il a porté sur les exercices 2015 à la période la plus récente.

Les entretiens de fin de contrôle ont eu lieu le 22 décembre 2020.

Les observations provisoires communiquées le 31 mai 2021 ont donné lieu à des réponses examinées le 19 octobre 2021.

Les observations définitives portent principalement sur :

- La gouvernance
- La situation financière d'Evodia
- Le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- Ainsi que la performance du service de traitement des déchets

Le rapport de la CRC a été transmis aux délégués avec la convocation le 17.02 dernier et présenté aux membres du Bureau le 21.02 dernier.

Le Président a fait part à l'Assemblée, le récapitulatif des réponses et compléments apportées au Magistrat par courrier en date du 19/07/2021 & 13/12/2021.

Sur les rappels du droit :

- **N° 1 : Rappel de création par délibération des emplois de chargés de mission prévention biodéchets et réemploi**
  - Il s'agit de missions liées aux stratégies déployées dans le cadre du PLPDMA pour des contrats de 1 année pouvant être renouvelée.
  - Ces postes étaient donc volontairement en missions temporaires confiées au

Centre de Gestion de la Fonction Publique.

- Les nouveaux agents seront intégrés aux effectifs d'Evodia sous contrat ;

- **N°2 : Rappel de demander au Comité Syndical de se prononcer chaque année sur le rapport écrit des représentants au CA de VTLC et de Sovodeb**
  - Fait. Systématiquement et chaque année et depuis la création de ces 2 établissements, le Comité Syndical bénéficie de la présentation des rapports d'activités et financiers et en prend acte.

<u>Sur les recommandations :</u>

- **N° 1 : Poursuivre la démarche engagée auprès des adhérents afin de rationaliser et optimiser les opérations de transit et de regroupage**
  - Cette démarche est d'ores et déjà bien engagée auprès des adhérents.

2 délibérations ont été prises :

- La délibération n° 2021/1054 du 8.07.2021 relative à l'engagement de nos adhérents dans une démarche de rationalisation du fonctionnement et de la facturation du transitage.
- La délibération n° 2021-1055 du 8.07 2021 relative à la modification de nos statuts prévoyant le retrait de la compétence « création et gestion de nouveaux transits »

Le principe de conventionnement entre Evodia et ses adhérents, propriétaires-exploitants de transits, a été validé par le Comité Syndical (délibération ci-jointe) et les conventions ont été envoyées aux collectivités concernées pour une mise en application pour la facturation du trimestre 1 de 2022.

L'étude sur la fonction de transitage sera lancée cette année afin que nous puissions bénéficier d'éléments d'information et d'éclairage pour arbitrer sur cette compétence qui devra être raccordée soit à la collecte soit au traitement (y/c le transport).

- **N° 2 : Déterminer des objectifs à horizon 2030 lors de l'adoption de la nouvelle feuille de route et en effectuer un suivi annuel**
  - Recommandations prise en compte

Le calendrier d'élaboration de notre feuille de route s'est trouvé quelque peu bousculé en raison de la scission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges au 31.12.2021 qui a entrainé de faits la perte de mes mandats et en l'occurrence celui de Président d'Evodia entre le 31.12 dernier et le 1er février 2022.

Par ailleurs, 2 nouvelles CC ont été intégrées avec de nouveaux délégués désignés.

Ainsi, il a été décidé par les membres du Bureau en séance du 19.11 dernier de décaler le processus d'élaboration de la feuille de route à l'issue de la nouvelle gouvernance installée et de déterminer au titre de 2022, année de transition, des axes prioritaires qui vous ont

été présentés.
La feuille de route fixera des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour Evodia qui seront adaptés et transposés sur les territoires de chaque adhérent via des contrats d'objectifs qui seront collectivement pilotés et suivis. Un bilan annuel sera réalisé.
Antoine LABAT en qualité de VP et MP CIRQ, DGA en seront les garants.

- **N° 3 : Renforcer le pilotage des ressources humaines afin de veiller à la maîtrise de la masse salariale**
  - Recommandations prise en compte

Cette recommandation fait écho au recrutement envisagé de 9 ambassadeurs du tri prévus pour assurer la communication de proximité sur le territoire des adhérents dans le cadre du passage aux extensions des consignes de tri des plastiques début 2021.
Dans l'intervalle, ce projet avait évolué vers le recours à des jeunes en services civiques embauchés par la Ligue de l'Enseignement pour réaliser cette mission de sensibilisation auprès de la population.
Par ailleurs, peu de services civiques, faute de candidats, ont pu être embauchés et déployés dans les territoires.
La masse salariale n'a donc pas connu la hausse prévue et celle-ci est donc restée stable.
Enfin, et comme évoqué avec le Magistrat, la gestion des ressources humaines est internalisée depuis le 1er octobre dernier. Nous avons mutualisé ces missions avec celles confiées à notre responsable comptable et financière qui a été nommée depuis Directrice du Pôle administratif, comptable, financier et RH en lien avec Claude GEORGE, VP en charges des finances et des RH.

- **N° 4 : Accentuer, à l'occasion de l'extension des consignes de tri des plastiques, les actions de sensibilisation au tri en tenant compte des écarts des taux de refus de tri observés selon les territoires**

L'enjeu des refus de tri est clairement identifié comme axe prioritaire 2022 par Evodia.
Une nouvelle campagne de communication a été élaborée en collaboration avec nos adhérents lors du groupe de travail « communication » des ECT. L'eco-organisme CITEO est également associé à notre démarche.

Le bilan global ECT sera par ailleurs dressé en mars/avril 2022 dès que nous disposerons de toutes les données consolidées.
Un accompagnement spécifique sera réalisé auprès de nos adhérents dont la collecte des papiers et emballages est de leur ressort afin de les aider à définir des plans d'actions et d'amélioration de leur collecte et de diminution des taux de refus.

Eléments complémentaires portés à la connaissance des Magistrats :

Sur l'Article 4 du ROD : le Plan de Prévention des déchets ménagers et assimilés

- **4-2 : La mise en œuvre**

A ce stade d'avancement du Plan, il a été porté à la connaissance du Président de la CRC GE des constats posés lors de la 3e CCES qui a eu lieu le 23 novembre dernier qui a fait état des difficultés rencontrés par les collectivités adhérentes à assurer l'animation territoriale des stratégies définies et en l'occurrence celle relative à la stratégie biodéchets.
En effet, tel que l'avait souhaité les adhérents, l'animation territoriale via leurs propres agents n'a pu être réalisée faute d'engagements financiers et moyens humains ce qui a pour conséquence la non atteinte des objectifs fixés.
Nous leur avions proposé au moment de la détermination des moyens d'animer les territoires en recrutant via des contrats en mission courte et spécifique, des agents formés, supervisés et pilotés. Ces choix n'avaient pas été retenus par les adhérents.
2 années plus tard, les constats sont posés. Les moyens, actions et animations ne sont que très partiellement réalisés.
De nouvelles solutions travaillées par LE Pôle Prévention d'Evodia et Cyril VIDOT, VP en charge de notre engagement ZDZG sont actuellement en réflexion et sont intégrées au BP 2022.

CONCLUSIONS :

- **Pas de remarques-commentaires de la part des Délégués.**
- **Avis du Président et des membres du Bureau :**

- Il s'agit d'un rapport élogieux de la gestion de l'activité et des comptes d'Evodia.
- Il met en avant :
    - La gestion saine de nos comptes
    - Une stratégie clairement définie et qui selon les Magistrats fait souvent défaut au sein des CL
    - Une politique de communication active
    - Des missions d'accompagnement menées auprès de ses adhérents
    - La contribution active d'Evodia à la structuration des filières de traitement et d'une économie circulaire sur le département
        - Création de sovodeb
        - Création de VTLC
    - Le développement d'une stratégie prévention
    - La bonne performance des coûts
        - Le coût aidé de la gestion des déchets dans les Vosges est inférieur à la moyenne régionale et nationale
        - Enjeu de maintenir un coût moindre avec la nouvelle UVE
            - Tarif équivalent à celui d'il y a 10 ans

- Le coût aidé de la CS, malgré la hausse liée au nouveau marché et aux ECT, demeure inférieur au moyennes régionales et nationales

➢ Ces constats élogieux reposent sur la stratégie définie dans la feuille de route « CAP 2020 » élaborée par A. LAURENT en juillet 2014 et le pilotage des programmes et actions qui ont été assurés, le positionnement d'Evodia en anticipation et innovation des filières et projets. La gestion en mode projet anticipée et dynamique portée par les directions de pôle.

Il a été décidé, à l'unanimité, de :

- **De prendre acte, d'une part de la communication des observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion d'Evodia concernant les exercices 2015 et suivants et d'autre part de la tenue du débat portant sur le rapport**
- **De donner pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

5 - ADHESION A L'ASSOCIATION ECO MANIFESTATIONS VOSGES

RAPPORT DU PRESIDENT

Le PLPDMA (Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés) inscrit notre territoire et toutes les parties prenantes dans une dynamique de réduction de la production des déchets. Dans ce cadre-là existe une action nécessitant la concertation entre de nombreux acteurs publics et privés : accompagner les organisateurs d'événements pour tendre vers des éco-manifestations.

Afin de concevoir un accompagnement complet et pas uniquement avec le prisme « gestion des déchets », Evodia s'est rapproché des acteurs publics Vosgiens de la transition écologique porteurs de Plans Climat (PCAET), de Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou bien d'ambitions stratégiques visant à réduire l'empreinte écologique sur le département.

Suite à une réunion en septembre 2021 et à des rencontres individuelles, chaque structure a émis un avis favorable pour porter collectivement via la création d'une association Loi 1901 un accompagnement transversal et multithématique : déchets, transport, mobilité, eau, énergie, alimentation, sensibilisation…

Pour y parvenir et créer ainsi une dynamique départementale et une synergie entre les parties prenantes, plusieurs actions sont envisagées :

- Conseiller et répondre aux interrogations de tout genre sur les éco-manifestations.

- Accompagner et labelliser les événements à travers la Charte d'engagement des éco-manifestations.

- Animer des ateliers (réunions de sensibilisation, présence terrain…)

- Former sur les éco-manifestations

- Mutualiser les moyens (système de location et de lavage de gobelets et de vaisselle réutilisables…)

- Recenser les prestataires vosgiens pour l'annuaire Grand Est des prestataires au service du développement durable

Cet accompagnement sera à destination de tous les organisateurs de manifestations, quelle que soit la taille de l'événement : école, collectivité territoriale, association, structure publique, entreprise, lieu accueillant du public…

Cette dynamique fait également écho au développement du réseau EMERGE : éco-manifestations Région Grand Est. Porté par l'association Eco-manifestations Alsace (EMA), ce réseau tend à se déployer sur toute la région afin de proposer un même type d'accompagnement aux organisateurs d'événements. Depuis 2020, EMA est aux côtés d'Evodia pour déployer ce principe sur les Vosges et participe activement à la création de cette association : Eco-manifestations Vosges.

Pour impulser l'émergence de cette association, il est demandé à chaque membre fondateur de verser une part financière sous forme d'adhésion. Cette somme sera un complément des recettes liées aux prestations proposées et aux subventions. La plus grande part des dépenses est liée à la création d'un poste de chargé de mission.

Etant à l'initiative de cette action et en qualité de porteur du PLPDMA, Evodia s'engage à verser annuellement 5 000 € pour une durée de 3 ans. Evodia s'engage également à mettre à disposition un bureau et le matériel au sein de ses bâtiments pour accueillir le futur chargé de mission.

La création de cette association va se réaliser au 1er semestre 2022.

Il a été décidé, à l'unanimité, de :

- **De prendre acte de la création de l'association " Eco-manifestations Vosges "**
- **De donner pouvoir au Président pour adhérer à cette association**
- **De donner pouvoir au Président pour signer les documents afférents à cette adhésion**
- **De désigner Patrick LAGARDE et Cyril VIDOT pour représenter Evodia au sein de cette structure.**

6 - ADHESION AU RESEAU NATIONAL DES RESSOURCERIES

RAPPORT DU PRESIDENT

L'axe ***« Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation »*** fait partie intégrante du PLPDMA voté par les adhérents en 2019.

Sur la base du diagnostic territorial réalisé dans ce cadre, un plan d'actions pour l'année 2022 a été présenté aux adhérents.

Celui-ci propose l'adhésion au Réseau national des Ressourceries et Recycleries, dans le cadre du développement de partenariats nécessaires à l'implication des différents acteurs du territoire.

L'adhésion à ce réseau permettra à Evodia et ses adhérents de bénéficier de son expertise concernant la création et la structuration d'activités de recyclerie, d'être informés des échanges du réseau avec les éco-organismes nationaux, de faciliter leurs échanges avec d'autres collectivités partenaires, ou encore de participer à des formations liées au réemploi.

L'adhésion est subordonnée :

- À la ratification par Evodia de la Charte des Ressourceries,
- Au respect des Statuts et du Règlement intérieur du Réseau National des Ressourceries et Recycleries
- À la nomination de deux personnes (un élu ou bénévole et un salarié) pour représenter la structure et participer aux travaux du Réseau National des Ressourceries et Recycleries
- Au versement d'une cotisation annuelle de 1500 euros.

Il a été décidé, à l'unanimité, de :

- **De prendre acte de l'adhésion d'Evodia au Réseau national des ressourceries à hauteur de 1 500 euros annuel.**
- **De donner pouvoir au Président pour signer les documents afférents à cette adhésion**
- **De désigner Cyril VIDOT en qualité de représentant d'Evodia au sein de cette structure (et Elodie GENESTE en qualité de technicien qualifié).**

7 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORT DU PRESIDENT

Il a été proposé :

- **La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise en œuvre du plan de communication établit pour le déploiement du nouveau geste de tri des plastiques dans le cadre du déploiement des ECT sur le territoire.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 01 avril 2022 au 31 mars 2023 inclus.

Il devra justifier à minima d'une licence en communication et/ou d'une première expérience professionnelle dans la communication (publique ou privée).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 379 du grade de recrutement.

- **La suppression de 5 postes :**

Vu l'avis du Comité technique en date du 09 décembre 2021 ;

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Il est proposé la suppression des postes suivants :

- Directeur-ice de la prévention au grade d'attaché principal à temps complet : pas vocation à être pourvu
- Collaborateur-ice de cabinet au grade de rédacteur à temps non complet : pas vocation à être pourvu
- Chargée de mission de prévention au grade de d'attaché classe, à temps complet : pas vocation à être pourvu.
- Directeur-ice de la communication au grade d'attaché principal à temps complet : vacant suite à une réorganisation interne.
- Responsable Prévention au grade de Rédacteur, Rédacteur principal 1ère et 2ème classe / Cat B : pas vocation à être pourvu.

- **La création de 2 emplois permanents :**

- **La création à compter du 1er mars 2022 d'un emploi de chargé de mission comptable et contrôle financier h/f** aux grades de rédacteur territorial, attaché territorial relevant respectivement de la catégorie hiérarchique B et A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes : mandatement comptable des dépenses et recettes, suivi de la consommation budgétaire, gestion administrative des prestataires, contrôle et audit des comptes financiers.
  Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum pour les besoins du service.

  Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

  L'agent devra donc justifier d'une expérience significative sur un poste similaire dans le secteur privé ou public et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

  Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

  Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- **La création à compter du 1er avril 2022 d'un emploi de chargé d'études et de développement h/f** dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes : suivi administratif et financier des filières REP (Responsabilité élargie des producteurs), suivi des contrats REP, études, analyse, optimisation et déploiement de nouvelles filières.
  Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum pour les besoins du service.

  Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- Il est par ailleurs proposé d'instituer **le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur que nous pourrions accueillir dans le cadre de leur cursus.**

Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Il est proposé de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein d'Evodia :

- Sous forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

- La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Il a été décidé, à l'unanimité, de :

- **Décider de la création d'un emploi non permanent**
- **Décider la suppression de 5 postes**
- **Décider la création de 2 emplois permanents**
- **Décider d'autoriser la signature des conventions pour les stagiaires**
- **D'autoriser le règlement d'une indemnité de stage conformément aux tarifs réglementaires en vigueur**
- **Décider d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.**
- **D'autoriser la mise à jour correspondante du tableau des effectifs**

Considérant la mise à jour des effectifs suivante :

Filière administrative			
Cadre d'emplois des adjoints administratifs :			
Grade assimilé	**Fonctions**	**TC / TNC**	**Postes Pourvus**
Adjoint Administratif 2ème classe	Chargé de Communication & Conception graphique	TC	P
Adjoint Administratif 2ème classe	Chargé(e) de mission ordures ménagères	TC	NP

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :			
Grade assimilé	**Fonctions**	**TC / TNC**	**Postes Pourvus**
Rédacteur / Cat B	Chargé(e) d'animation	TC	P
Rédacteur / Cat B	Chargée de Mission Prévention	TC	P
Rédacteur / Cat B	Assistante administrative et comptable (En disponibilité)	TC	P
Rédacteur / Cat B	Chargé(e) d'animation	TC	P
Rédacteur / Cat B	Chargé(e) de communication numérique	TC	P
Rédacteur / Cat.B	Chargé(e) de mission comptable et contrôle financier	TC	NP

Cadre d'emplois des attachés territoriaux :			
Grade assimilé	**Fonctions**	**TC / TNC**	**Postes Pourvus**
Attaché principal / Cat. A	Responsable de Gestion comptable	TC	P
Attaché / Cat. A	Responsable Juridique et Commande Publique	TC	NP
Attaché principal / Cat. A	Directrice générale adjointe	TC	P
Attaché principal / Cat. A	Directeur communication et prévention	TC	P

Attaché / Cat. A	Responsable prévention	TC	P
Attaché / Cat. A	Directeur-ice du pôle administration générale et ressources humaines	TC	P
Attaché / Cat. A	Responsable de la communication et de l'innovation	TC	P
Attaché / Cat. A	Responsable de la programmation et de l'évènementiel	TC	P
Attaché / Cat. A	Chargé(e) d'études et de développement	TC	NP
Attaché / Cat. A	Chargé(e) de mission comptable et contrôle financier	TC	NP

Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux :			
Grade assimilé	**Fonctions**	**TC / TNC**	**Postes Pourvus**
Administrateur (hors classe) / Cat. A	Directrice Générale	TC	P

Filière technique			
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :			
Grade assimilé	**Fonctions**	**TC / TNC**	**Postes Pourvus**
Ingénieur / Cat. A	Directeur Technique	TC	P
Ingénieur / Cat. A	Chargé de Mission	TC	P
Cadre d'emplois des adjoints techniques :			
Grade assimilé	**Fonctions**	**TC / TNC**	**Postes Pourvus**

Adjoint technique / Cat. C	Chargé de mission collecte sélective	TC	P

8 - CONVENTION AVEC SOVODEB

RAPPORT DU PRESIDENT

Le développement de l'activité de gestion des DAE étant croissant, il a été proposé d'établir une convention avec notre SPL SOVODEB à échéance annuelle renouvelable tacitement afin de lui mettre à disposition un de nos agents(es) afin de suivre et déployer les solutions à la carte sur tout le département pour nos professionnels.

Il a été décidé, à l'unanimité, de :

- **De bien vouloir prendre acte de mise en place de cette convention.**
- **De lui donner pouvoir de signer la convention ainsi que ces avenants.**

9 - MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE TRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE

RAPPORT DU PRESIDENT

Suite à un changement d'éditeur informatique de transmission d'actes auprès du Contrôle de Légalité, il a été demandé une mise à jour de la convention afin que les services de la Préfecture puisse autoriser l'éditeur ADULLACT comme tiers de transmission auprès de ces services.

Il a été décidé, à l'unanimité, de :

- **De bien vouloir accepter la mise en place de cette convention.**
- **De donner pouvoir au Président de signer la convention ainsi que ces éventuels avenants.**

10 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE CDG 88

RAPPORT DU PRESIDENT

EVODIA a proposé d'adhérer au service de missions temporaires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges,

EVODIA a présenté la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 88.

Il a été décidé, à l'unanimité, de :

- **De bien vouloir prendre acte de la mise à jour de cette convention.**
- **De donner pouvoir au Président de signer la convention ainsi que ces éventuels avenants.**
- **D'autoriser le Syndicat à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 88, en fonction des nécessités de services,**
- **D'indiquer que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 88, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.**

11 - BAIL DE LOCATION POUR UNE SURFACE DE BUREAUX EXTERIEURE

RAPPORT DU PRESIDENT

Lors d'une délibération du 9.02 février 2021, il avait été décidé d'opter pour la location d'une surface de bureaux sur Golbey – ex locaux de la CEDEP – afin d'héberger les pôles communication et prévention.

Le siège d'Epinal n'étant plus suffisant pour accueillir la totalité des agents et ce dans l'attente du déménagement du siège pour un bâtiment plus grand actuellement en cours de recherche.

Le site de Golbey a été victime d'une fuite d'eau avant les fêtes de Noel privant ainsi les bureaux de chauffage. Les travaux de recherche de fuite et les moyens de substitution de chauffage mis en place nous ont contraints a quitté le site et à proposer des solutions de replis aux agents entre télétravail et hébergement pour partie d'entre eux en alternance au siège.
La situation n'ayant pas évolué de manière satisfaisante et le bail d'un an arrivant à échéance au 28.02, nous avons convenu de ne pas le renouveler et de rechercher une autre surface de bureaux à louer.

Ainsi, en urgence, l'agence immobilière DELBET nous a proposé un local situé 7 Chemin de la Belle au Bois Dormant à EPINAL d'une surface de 200 m2 pour une durée de 6 mois. Il peut être renouvelé pour une période plus courte.
L'objectif étant de faire coïncider la fin de ce bail avec le déménagement du siège d'Evodia afin de regrouper l'ensemble des pôles et des agents dans le nouveau bâtiment qui serait acheté.

Le loyer de ce bâtiment est de 2 000 € HT.
Le dépôt de garantie est de 2 000€.
Les frais et honoraires dus à l'agence DELBET s'élèvent à 3 600 € HT.

Il a été décidé, à l'unanimité, de :

- **D'autoriser le Président à signer le bail de location pour un local de bureaux et de stockage pour une 1ère durée de 6 mois, renouvelable à compter du 14/02/2022.**
- **De régler les frais et honoraires à l'agence DELBET**

12 - INSCRIPTION DE PROVISIONS BUDGETAIRES

RAPPORT DU PRESIDENT

Vu L'article R. 2321-3 du CGCT, les provisions sont semi-budgétaires
Vu les articles L 2321-2 et R 2321-2, d'inscription au titre des dépenses obligatoires, une provision au budget
Vu le contexte précédemment exposé lors du budget 2021 en selon le CGCT (article L 2321-2 et R 2321-2), les communes doivent inscrire à leur budget, au titre des dépenses obligatoires, une provision :

- ✓ Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, à hauteur du risque financier estimé par la collectivité.
- ✓ Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective.

En dehors de ces cas, une provision peut être constituée, de façon facultative dès l'apparition d'un risque avéré où dès connaissance d'une charge à payer.
Dans tous les cas, la constitution de telles provisions doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée.

Il a été proposé d'acter des provisions pour les éléments ci-après :

- **Le contentieux SOVVAD**

Le différent nous opposant avec notre ex-délégataire dans le cadre de l'ancien marché de DSP est toujours en cours avec une réclamation de ceux-ci actualisée de 1 005 600 €.
Nous vous proposons d'inscrire une provision pour risque à hauteur du dit montant.

- **Soulte Suez**

A l'échéance de la DSP relative à la construction-exploitation du transit de Saint Dié des Vosges confié à Suez, nous aurons à verser la soulte d'un montant de 280 000 €. Il est proposé d'inscrire cette provision pour charge.

- **Frais AMO suivi travaux dans le cadre de la remise en fonctionnement four 3 – UVE Feniix**

Dans le cadre d'une éventuelle décision de remise en fonctionnement, après revamping, de la ligne 3 de Feniix, et après étude de faisabilité en cours réalisée par notre délégataire, il convient d'anticiper et de prévoir les frais d'AMO pour le suivi des travaux estimé à environ 110 000 €.

A la demande du Payeur Départemental, le paragraphe sur l'acquisition a été retiré de la délibération.
De plus, nous vous indiquons également, que la dernière estimation des travaux d'extension du siège se situait à hauteur de 850 000 euros (et non 650 000 euros comme indiqué dans le rapport) et ce avant les révisions post-covid.

Il a été décidé, à l'unanimité, de :
- **Acter la constitution de la provision pour risque à hauteur de 1 005 600 €**
- **Acter les provisions pour charges à hauteur de :**
  - **110 000 € pour règlement des travaux four 3**
  - **280 000 € pour règlement soulte suez à payer en 2023**
- **Autoriser le Syndicat à transmettre les écritures au Comptable public**
- **Autoriser le Président à passer toutes les écritures comptables relatives à ces provisions et signer tous les documents nécessaires s'y rapport.**

13 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

SOMMAIRE

I ÉVOLUTION DES TONNAGES ET PLAN DE CHARGE

1.1 Situation 2021
1.2 Tonnages prévisionnels 2022

II ÉLÉMENTS TECHNICO-ÉCONOMIQUES PAR POSTE

2.1 Transitage
2.2 Transport
2.3 Traitement
3. Collecte sélective
4. Filières spécifiques
5. Poste prévention
6. Poste communication
7. Les frais généraux

III COTISATION 2022

8. Cotisation 2022

IV DÉBAT

9.1 Décision sur montant cotisations 2022
9.2 Projet de délibération

V BUDGET PREVISIONNEL 2022

VI TARIFS 2022

I Évolution des tonnages et plan de charge

1.1 Situation 2021

93 012 tonnes de déchets résiduels et de tout-venant auront été produites en 2021 contre 92 994 tonnes en 2020 soit 18,05 tonnes de plus (+ 0,02 %).

En 2021 : la production d'OM par habitant s'élève à 246 kg composés de :

- ➔ 197 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : à ↘ - 6,54 kg ;
- ➔ 49 kg de tout-venant (incinéré ou enfoui issu des déchèteries et des collectes en porte à porte) : ↗ + 7,6 kg.

La baisse de la production d'OMR est à rapprocher de la mise en place des Extensions de Consignes de Tri (ECT). La collecte sélective pour tous les plastiques d'emballages déployée sur tout le département des Vosges depuis le 1er janvier 2021 a permis de transférer une part significative de déchets du bac OMR au bac de tri.

1.2 Tonnages prévisionnels 2022

Sur la base des ratios de production d'OMR 2021 et en tenant compte de la situation conjoncturelle, le plan de charge 2022 sera revu en très légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

Il est estimé à 94 102 tonnes soit un écart de 841 tonnes par rapport à 2021 pour une hausse estimée à 1,17 %.

Pour cette estimation sont pris en considération les facteurs suivants :

- Une baisse de la population vosgienne à hauteur de 1 668 habitants par rapport à 2021 ;
- Une hausse du ratio d'OMR de 1 % soit un peu plus de 3 kg/hab./an (199,89 kg en 2022 contre 196,64 kg/hab./an en 2021) ;
- Une hausse du ratio de tout-venant incinérable de 1.5 % considérant un tassement de la hausse observée entre 2020 et 2021 (46,36 kg/hab. en 2021 vs 50,09 kg/hab. en 2022).

II Éléments technico-économiques par poste

2.1 Transitage

- Pour 2022 sont prévues :
  - ➔ **74 159 tonnes d'OMR et 10 193 tonnes de TVI réparties sur les 8 quais de transfert soit un total de 84 352 tonnes ;**
  - ➔ **9 749 tonnes apportées en direct sur les différents exutoires.**
- Budget prévisionnel 2022 environ : 860 000 €
- Tarif 2022 proposé : 10,20 €/tonne
  - ➔ **le tarif augmente légèrement (+2 %) en raison des révisions tarifaires.**

2.2 Transport

Il est envisagé une augmentation significative des coûts de transport en 2022. La conjoncture économique est défavorable avec une augmentation de tous les postes liés à cette prestation (prix de carburant, de la main d'œuvre, des matières premières etc…).

- 7 % estimé sur le marché de transport relatif aux transits de Razimont, Gérardmer, Mandres-sur-Vair, Saint-Dié-des-Vosges et Saulxures-sur-Moselotte, Neufchâteau
- 3 % estimé sur le marché relatif au transport des OMR depuis le transit de Ramecourt ;
- Une enveloppe de 30 K€ est prévue pour le surcoût de transport du TVI depuis le quai de transfert de Razimont pour les chargements inférieurs à 14 t et les semis qui doivent être mise en débord.

Ce qu'il faut retenir :

- Les travaux de l'UVE ayant été achevés en 2021, la gestion des détournements et du transport associée en sera simplifiée. FENIIX devrait en effet accueillir près de 85 % des tonnages d'OMR produits sur le département.
- Les tarifs de transport vont cependant augmenter dans des proportions inhabituelles (+ 3,52 % en moyenne)
- Le budget transport augmente par ailleurs mécaniquement de 140 000 € en raison de l'arrêt de la prise en charge financière par FENIIX des détournements depuis le quai de transfert de la Pêcherie.

➔ **Conséquence : le prix du transport va augmenter en raison de la forte inflation qui impacte l'activité du transport routier**
➔ **Coût prévisionnel 2022 : environ 865 000 €**
➔ **Tarif 2022 proposé : 10,30 €/tonne**

2.3 Traitement

Les travaux réalisés sur l'UVE FENIIX se sont achevés à la fin de l'année dernière avec la réception des travaux le 10 décembre 2021 et la cession de créance relative aux investissements engagés le 13 décembre 2021.

Les OMR seront orientées pour l'essentiel vers l'UVE FENIIX dont la capacité de traitement a été portée à 84 700 tonnes à l'année grâce au redimensionnement du four (capacité nominale portée à 10,8 t incinérées à l'heure). Cette adaptation s'accompagne d'une tarification de traitement en deux tranches :

- **De 0 à 77 000 tonnes :** le tarif hors loyer s'élève à un peu plus de 64 €/t **HT + 11 €/t de TGAP + 10 % de TVA + (3 321 412 € X 1,1) /77 000 t ;**
- **De 77 001 à 84 700 t** : le tarif s'élève à un peu plus de 90 €/t + 11€/t de TGAP + 10 % de TVA.

Cette charge est corrigée des recettes de vente énergétique (1 744 920 €) et métaux (71 180 €).

Compte tenu de l'estimation du gisement OMR 2022, le recours à des sites de traitement extérieurs est encore nécessaire pour plus de 14 000 tonnes.

- FENIIX : 78 913 tonnes (le reliquat de capacité de traitement soit 5 700 tonnes est réservé pour les refus de tri et SOVODEB) ;
- Chaumont (52) : 3 595 t ;
- Tronville-en-Barrois (55) : 5 182 t ;
- Noidans-le-Ferroux (70) : 1 718 t ;
- Villoncourt : 4 691 t.

➔ Charges prévisionnelles de l'activité traitement : **10 161 420 €**
➔ Tarif 2022 proposé : 108 €/tonne.

➔ **Le tarif traitement de 2022 est donc identique à celui de 2021 auquel doivent s'ajouter les 3 €/tonne d'augmentation de la TGAP que nous subissons entre 2021 et 2022.**

LES COMPOSANTES DES COUTS DE TRAITEMENT :

Évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :

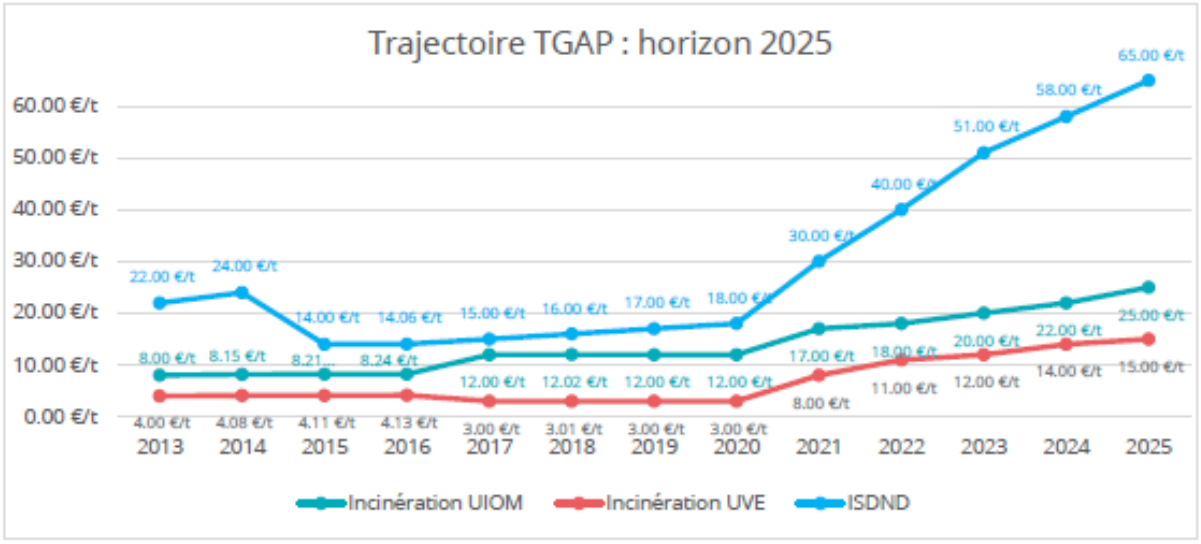

➔ La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est sur une trajectoire haussière depuis quelques années. Selon les performances environnementales des installations de traitement, l'augmentation de la TGAP **appliquée** chaque année est plus ou moins marquée.
➔ **En 2022, pour FENIIX, la hausse de la TGAP est de + 3 € par tonne incinérée.**
➔ **Concernant l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Villoncourt l'augmentation de la TGAP applicable en 2022 est de + 10 € par tonne enfouie.**

Ainsi, malgré la maîtrise des coûts de traitement facturés par Evodia, ceux-ci seront de fait impactés par l'augmentation de cette taxe.

La structuration tarifaire de Feniix :

- **Depuis janvier 2022, nous sommes sur la « grille » tarifaire de la phase 3 (phase de rythme de croisière) cad celle qui nous conduira jusqu'en mai 2043 date de fin de la DSP.**
- **2 composantes à ce tarif :**
- Une part liée à l'exploitation de l'usine pour environ 64 €/t HT
- Une part liée au remboursement des investissements réalisés dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de Rambervillers pour un capital de 63 333 387 €.

Le tarif d'exploitation est minoré des recettes qui seront perçues chaque année par ÉVODIA au titre de la vente d'électricité et de chaleur ainsi que de la vente des métaux extraits de mâchefers qui viennent en déduction de la charge de traitement.

En 2022, le coût de traitement des OMR sur FENIIX intègre les charges d'exploitation mais également les remboursements mensuels du prêt consenti pour porter les 63,3 millions d'investissements consacrés à la modernisation de l'UVE. Le remboursement de la dette a débuté lors de la cession de créance le 13 décembre 2021. Le loyer trimestriel fixé jusqu'au 1er mai 2043 s'élève à 830 353 € HT.

> **Il est important de remarquer que le tarif 2022 de Feniix (108 €/tonne) n'est pas le tarif réel puisqu'il bénéficie de minorations dues aux bonifications liées à la période travaux et détournements des tonnages et de l'effet de rattrapage de la TGAP trop payée (environ 1M€)**

➔ **La base tarifaire de FENIIX se situant autour de 112 € par tonne.**

Le graphique ci-dessous détaille les prix de traitement à la tonne des DMA sur différents exutoires de la région Grand-Est.
Plus en détail, il apparaît que le tarif FENIIX d'incinération des OMR est bien maîtrisé. Par comparaison aux exutoires environnants, le prix à la tonne traitée est très bien positionné.

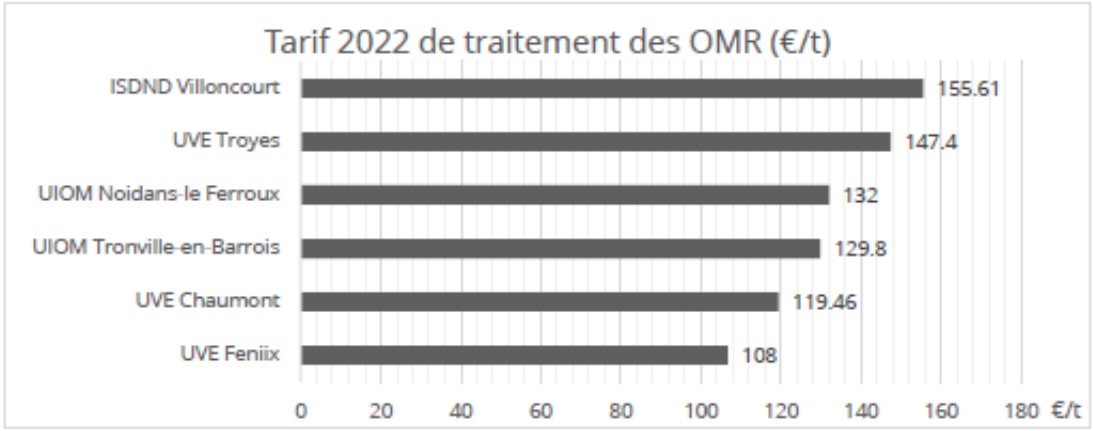

Au tarif « réel » version 2023 d'environ 112 €/tonne, FENIIX sera encore l'UVE bénéficiant de tarifs inférieurs à ceux des autres sites régionaux.

ÉVOLUTION TARIFAIRE DES 3 T PROPOSEE POUR 2022 :

- ➔ **Transitage : 10,20 €/tonne (hausse de 2 %)**
- ➔ **Transport : 10,30 €/tonne (hausse de 3,52 %)**
- ➔ **Traitement : 108 €/tonne (hausse de 2.86 %)**

3 T = 128.50 €/tonne

↗ **2.84 %/2021**

Tarif facturé inférieur à celui pratiqué il y a plus de 10 ans.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution tarifaire des 3T depuis 2014.
Il révèle la baisse significative du coût de traitement en 2019 et 2020 en raison du recours à l'enfouissement et une remontée en 2021 liée à la hausse de la TGAP et à l'intégration du coût d'investissement pour les nouvelles installations de FENIIX.

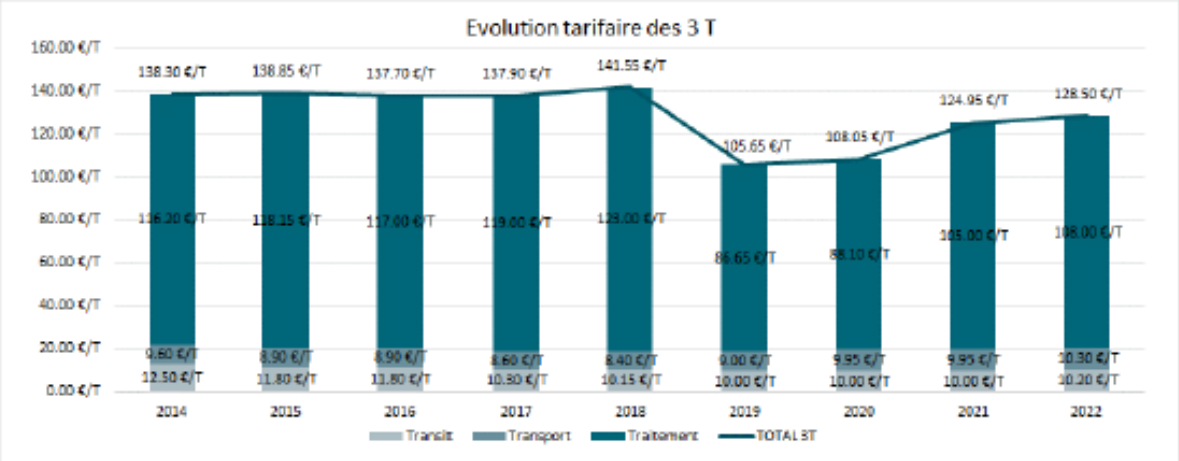

De cette trajectoire tarifaire, il est indispensable de neutraliser les 3 années de travaux (de 2018 à 2021). Le recours à l'enfouissement avec des tarifs négociés exceptionnellement bas pour cette période ont permis de vous faire bénéficier de 8 millions d'euros d'économies sur 3 années.

Sur le département des Vosges, le niveau de tarification pour le traitement des OMR est maîtrisé mais il pourrait encore diminuer si les tonnages à traiter n'excédait pas la capacité de Feniix soit 84 700 tonnes.
Nous éviterions ainsi d'avoir recours aux sites extérieurs au 88 dont les tarifs de traitement sont tous supérieurs à ceux de notre usine.

Ces 10 000 tonnes excédentaires représentent 26 kg par hab./an.
Cela générerait 1.4 M€ de coût de traitement évités soit 3.50 € par tonne.

3. Collecte sélective

CHARGES :

Les charges de collecte et de tri issues des marchés ÉVODIA, **sont estimées à un peu moins de 5 millions d'euros. Il s'agit d'une augmentation des charges de 9,7 % par rapport à 2020, qui s'explique par une augmentation des tonnages collectés et triés au-delà des objectifs fixés en 2021.** Bien que la tarification liée au marché devrait progresser d'environ 3 % entre 2021 et 2022, l'augmentation du budget est également impactée pas les performances de collecte et le taux de refus.

SOUTIENS ET RECETTES :

Les soutiens des éco-organismes sont fixés par contrat et évalués selon les performances de tri à **environ 5 075 000 €**. Ce résultat est conditionné également par l'atteinte des critères du soutien à la transition qui représente 1 800 000 €.

Il est à noter qu'il est intégré dans le budget 2022, le trimestre 5 (liquidatif) de 2021 de Citeo non encore perçu à ce jour et qui n'a pu être rattaché sur l'exercice précédent. Ce montant figure en recette à percevoir ainsi qu'en charge à reverser aux adhérents.

Ce qu'il faut retenir :

EN 2022 :

- **Les reprises matières** dépendent des cours bien souvent imprévisibles et fluctuants en raison de la crise mondiale. Elles sont **estimées pour 2022 à près de 3,7 millions d'euros en stabilité par rapport à l'exercice 2021 mais en très forte progression par rapport à l'année 2020 (+ 100 %)**. Ces recettes prévisionnelles sont toutefois incertaines en raison de la forte volatilité du cours des matières premières secondaires. A titre d'exemple en 2021, la reprise de l'aluminium a fluctué de 731 €/t à 976 €/t, celle de l'acier de 166 €/t à 265 €/t ou encore celle des cartons de 111 €/t à 172 €/t. La reprise économique consécutive à la crise sanitaire a pleinement influé sur les cours des matières premières secondaires. Par prudence, il est proposé de prévoir pour 2022 des recettes de reprises matériaux équivalentes sans spéculation sur une éventuelle récession ou embellie économique. Les recettes ont été estimées sur la base de celles du trimestre 4 de 2021.

- Le passage effectif aux ECT depuis le 4 janvier 2021 avec un tri à la résine du flux développement porté par CITRAVAL a permis d'atteindre de bonnes performances de tri. L'objectif pour 2022 est de récupérer 1 kg/hab. d'emballages ménagers supplémentaires ;

- Le taux de refus en forte évolution depuis le passage aux ECT sera un des enjeux de 2022 pour les collectivités. Des efforts sur les dispositifs et la communication seront à déployer.

4. Filières spécifiques

Les quantités récupérées sur les déchèteries ont fortement augmenté en 2021, en raison de la reprise d'activité et du retard accumulé en 2020.

Focus sur :

LE PLATRE

La tendance haussière des tonnages de cette filière continue à se confirmer. Considérant un maintien de la hausse des tonnages à + 20 % et la révision contractuelle de + 9,9 %. L'enveloppe budgétaire 2022 sera revue à la hausse de près de 18 %.

LES HUISSERIES

La révision tarifaire de + 14 % appliquée par le prestataire sur la dernière année de ce marché en cours de renouvellement conjuguée à cette hausse des quantités conduit à dépasser le budget initialement prévu (+ 20 %). Pour 2022, l'enveloppe budgétaire devra être revue à la hausse de 34 % pour tenir compte d'une augmentation des tonnages et des tarifs (nouveau marché).

L'AMIANTE LIE

L'enveloppe budgétaire 2022 est en augmentation de 30 % par rapport à 2021 en raison du renouvellement du marché courant 2021 dont les coûts ont significativement augmenté (traitement hors département chez Lingenheld à Saint-Louis (57). Par ailleurs, Sicovad utilise à nouveau ce marché augmentant de fait les tonnages.

LES DEEE

L'enveloppe budgétaire sera donc augmentée de 10 % en raison de la hausse des tonnages.

LES MEUBLES

L'enveloppe budgétaire allouée à cette filière sera revue à la hausse de 29 % environ pour tenir compte d'une nouvelle évolution des quantités.

LE BOIS

Pour 2022, les révisions de prix sont à la baisse suite aux négociations de cet automne :

- ➔ NSG : 10 €/tonne HT
- ➔ EGGER : 7 €/tonne HT

Ces hausses de quantités et ces nouveaux tarifs conduisent à baisser l'enveloppe budgétaire allouée à ce flux de près de 40 % pour EGGER et pour NSG.

LE BOIS TRAITE

En 2021, une évacuation ponctuelle pour un total de 16,6 tonnes a été réalisée vers le département de l'Allier. Le coût total de cette intervention s'élève à 6,5 k€ soit plus de 390 €/tonne.
Concernant le budget 2022, deux FMA ont déjà été affrétées depuis la CCGHV, il convient de tenir compte de cette charge et d'une autre potentielle demande en 2022, l'enveloppe allouée sera augmentée en conséquence par rapport à 2021.

LES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)

Le taux de prise en charge global s'étant nettement amélioré et atteint 50 % à la faveur de l'extension de périmètre de la filière REP portée par ECODDS, l'enveloppe budgétaire sera diminuée de 10 %.

LES HUILES MINERALES

Il est à noter qu'en raison de l'arrivée de la filière REP en 2022, ÉVODIA aura tout de même bénéficié de la reprise gracieuse des huiles minérales à compter du 1er décembre. Cette filière sera à coût zéro à compter du 1er janvier 2022.

LES HUILES ALIMENTAIRES

Le budget alloué en 2022 tient compte d'une augmentation de quantités de 15 % pour une enveloppe portée à 6 600 €.

LES TEXTILES

Filière à coût zéro pour les collectivités permettant de vous faire économiser 232 000 € de coût de traitement.
Un plan d'actions visant à améliorer et à sécuriser cette filière sera décliné en 2022.

LES PNEUMATIQUES

Une partie des déchèteries profite désormais d'une mécanisation de la collecte. 55 % des tonnages sont désormais enlevés via des rotations de bennes 30m^3 ou des collectes avec une FMA équipée d'un grapin. Budgétairement ce poste est sans impact pour ÉVODIA, l'éco-organisme portant l'intégralité des coûts de collecte et de traitement pour la filière.

LES DASRI

Budgétairement ce poste est sans impact pour ÉVODIA, l'éco-organisme portant l'intégralité des coûts de collecte et de traitement.

LES PLASTIQUES DURS PEHD-PP

ÉVODIA et deux adhérents ont souhaité mettre en place une collecte séparative des plastiques durs PEHD-PP au sein de quelques déchèteries.

L'objectif est de collecter une vingtaine de tonnes de plastiques durs qui seront mises en balle par SUEZ ou le SYTEVOM puis reprises par VALORPLAST. Budgétairement cette nouvelle filière devrait être à l'équilibre, les charges de stockage et de conditionnement devant être compensées par les recettes matière.

5. Poste Prévention

Le programme prévention

Le budget relatif aux actions de communication et aux animations en lien avec la prévention est intégré au budget communication. À titre d'information, le budget communication dédié à la prévention représentera près de 90 250 € en 2022.

- **Budget prévisionnel :**
  - ➔ **Dépenses : 253 699 €**
  - ➔ **Recettes : 140 992 €**
  - ➔ **AVANT RECHERCHES DE SUBVENTIONS = 0,67 €/HAB**
  - ➔ **APRES RECHERCHES DE SUBVENTIONS = 0,27 €/HAB**

- Depuis 2021, ÉVODIA porte pour le compte de ses adhérents la stratégie biodéchets qui vise à réduire de 25 % les biodéchets des DMA. Ces actions incluses dans la stratégie biodéchets (2021-2023) sont soutenues financièrement par l'ADEME à hauteur de 55 % pour les investissements et 50 % pour l'actions de communication/animations/formations. Étant entendu que l'ADEME paie sur factures, un delta d'une année est à prendre en compte dans la réception des financements.

- Les membres du Bureau d'ÉVODIA ont validé trois axes prioritaires pour la prévention en 2022. Ces axes font partie intégrante du PLPDMA qui continue son déploiement jusqu'en 2025 :

AXE 1 : FAVORISER LA VALORISATION DES BIODECHETS ET VEGETAUX DE PROXIMITE :

- ÉVODIA s'attèlera à accompagner les collectivités afin de maintenir la dynamique départementale autour du compostage avec comme objectifs d'installer 191 sites de compostage partagé et 3 491 composteurs individuels. 2022 sera également l'année du lancement de l'entretien et du suivi des sites déjà mis en place l'an passé.
- Autre enjeu fort : déployer des actions ciblées pour réduire la part des végétaux en déchèteries. Un travail en concertation avec les collectivités afin de valider collectivement le scénario le plus adéquat pour réduire la part des déchets verts atterrissant dans les déchèteries. L'acquisition des broyeurs collectifs avait été fléchée et validée auprès de l'ADEME.

AXE 2 : INSCRIRE LES 3 R (REEMPLOI, REUTILISATION, REPARATION) COMME LEVIER D'ECONOMIE CIRCULAIRE :

- Un diagnostic a été réalisé en 2021 pour avoir un état des lieux de l'avancée et des actions entreprises autour des 3R sur le territoire vosgien. Suite à ce travail, 2022 sera l'occasion de déployer concrètement plusieurs actions : la réalisation de caractérisation en déchèteries, le déploiement d'un logiciel de suivi chez les acteurs de l'ESS, l'organisation de sessions de formations auprès des valoristes et des gardiens de déchèteries, le réengagement du réseau des acteurs du réemploi ou bien encore l'appui auprès de la CMA du développement du RESEAU REPAR'ACTEURS.

AXE 3 : DEVELOPPER L'ECO-CONSOMMATION « HORS FOYER »

- L'utilisation des couches lavables au sein des structures de la petite enfance. Face à un résultat mitigé quant aux expérimentations réalisées ces deux dernières années, ÉVODIA va mener une réflexion dans le but d'engager plus massivement les structures de la petite enfance, les collectivités en charge de la compétence et les élus dans la démarche.
- La création d'une association « éco-manifestations Vosges » fera partie également des priorités d'ÉVODIA pour que les acteurs publics de la transition écologique prennent part au développement d'un accompagnement complet auprès des organisateurs de manifestations qui souhaitent devenir éco-responsables.

6. Poste communication

Le programme communication

- Budget prévisionnel :
  - Dépenses : 312 198 € (dont 72 198 € pour les extensions de consignes de tri),
  - Recettes : 299 573 € (dont 72 198 € de l'enveloppe SDD sanctuarisée qui sera prélevée sur les résultats cumulés),
    - ➔ AVANT RECHERCHE DE SOUTIENS ET SUBVENTIONS = 0,83€/HAB
    - ➔ APRES RECHERCHE DE SOUTIENS ET SUBVENTIONS = 0,03€/HAB

LES GRANDS PROJETS ET ACTIONS POUR 2022 :

- ÉVODIA souffle sa trentième bougie cette année. Aussi, cet anniversaire sera le fil rouge des actions menées par la structure afin de regarder dans le rétroviseur tous les projets structurants et actions innovantes réalisées qui ont fait d'ÉVODIA ce qu'il est aujourd'hui : une structure reconnue au niveau national pour son expertise, son innovation et son dynamisme. Plusieurs événements phares/moments clés rythmeront l'année : l'inauguration de FENIIX, le rapport d'activités plus étoffé que les années passées et la finalisation de la feuille de route du mandat.

- Avec la mise en service de FENIIX, ÉVODIA pourra ainsi déployer des parcours de visites complets autour de ses trois sites industriels : centre de recyclage, centre de tri textiles et FENIIX. ÉVODIA va également mettre en valeur tous les beaux partenariats avec les acteurs du recyclage à travers l'ouverture de la Maison de l'Économie Circulaire et la mise en place de visites chez ces recycleurs.

- La collecte sélective sera également au cœur de la communication d'ÉVODIA avec les collectivités adhérentes. Les nouvelles consignes de tri ont été mises en place en 2021. Après une campagne de communication générique de grande ampleur sur l'ensemble du département, l'heure est au déploiement d'actions de proximité par territoire en fonction des résultats de la qualité du tri.

- La stratégie biodéchets sera également accompagnée d'une communication adéquate : webinaire, formations de sensibilisation, semaine du compostage et semaine du goût, réflexions autour des freins psycho-sociaux rythmeront l'année.

7. Les frais généraux

Poste « frais généraux » en détail

DEPENSES FRAIS GENERAUX 2022		
Libellés	**Charges prev 2022**	**Recettes prev 2022**
Etudes	**60 000.00 €**	-
Etudes optimisation financière	*10 000.00 €*	-
Etude transit	*50 000.00 €*	
Accompagnement et suivi	**118 677.00 €**	**41 322.00 €**
Accompagnement coûts	*17 076.00 €*	
Accompagnement collectivités	*18 000.00 €*	
Gestion CITEO	*23 340.00 €*	
Feuille de route	*20 000.00 €*	-
Matrice evodia	*3 840.00 €*	-
Contrats objectifs CITEO 2020	*8 085.00 €*	*10 000.00 €*
Suivi exploitatation Usine	*28 336.00 €*	*31 322.00 €*
SOUS TOTAL ETUDES ET ACCOMPAGNEMENTS	**178 677.00 €**	**41 322.00 €**
Fournitures (Fluides, Fournitures administratives, Fournitures diverses)	*44 900.00 €*	-
Locations (mobilières et immobilieres)	*33 000.00 €*	*29 000.00 €*
Entretien et reparations bien immo	*36 600.00 €*	-
Assurances	*19 800.00 €*	-
Doc. generales et techniques + Autres	*14 000.00 €*	-
Formations	*14 000.00 €*	-
Remuneration intermédiaires et honoraires	*41 000.00 €*	-
Transport et déplacements exceptionnels	*2 000.00 €*	-
Missions et reception	*9 200.00 €*	-
Frais postaux et Téléphonie et Data	*18 500.00 €*	-
Divers (adhesions org extérieurs, frais d'entretien)	*32 000.00 €*	-
FRAIS DE STUCTURE	**265 000.00 €**	**29 000.00 €**
REMUNERATION ORGANISMES Sovodeb /vtlc		**25 800.00 €**
INDEMNITES DES ELUS ET AUTRES	**71 691.00 €**	**- €**
FRAIS DE PERSONNEL	**1 293 300.00 €**	**52 529.89 €**
CHARGES EXEPTIONNELLES	**10 000.00 €**	**- €**
SOUS TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**1 639 991.00 €**	**107 329.89 €**
TOTAL FRAIS GENERAUX	**1 818 668.00 €**	**148 651.89 €**

CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 265 000 € + 1.49 % par rapport au prévisionnel 2021.

(Mémoire budget réalisé 2021 : 264 286 €)

LE POSTE ETUDES :

- Montant : 60 000 €

Détail :

- Etude d'optimisation financière
- Etude sur le transitage

Il est par ailleurs à noter que le Bureau a décidé de mettre à profit une partie de l'excédent du poste traitement de 2021 pour provisionner la mission d'AMO qui pourrait intervenir dans le cadre du redémarrage et modernisation de la ligne 3 de Feniix. Si cette décision était prise cette AMO interviendrait en 2023 et 2024.

LE POSTE ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS ET SUIVI :

- Montant : 118 677€
- Recettes : 41 322 € (redevance de contrôle FENIIX + soutien Citeo)

Détail :

- Accompagnement des adhérents pour le remplissage des matrices compta coûts + analyse des coûts via une bureau d'études ;
- Accompagnement des adhérents via un bureau d'études pour contrat CITEO : contrat d'objectifs + leviers d'optimisation de la collecte ;
- Elaboration de la feuille de route ;
- Suivi exploitation de l'usine pris en charge dans le cadre du contrat de DSP avec Feniix.

Ce poste études et accompagnements des collectivités s'élève à 178 677 € soit 9.8% de notre budget de fonctionnement

CHARGES DE PERSONNEL : + 1.2 % par rapport au prévisionnel 2021.

- **Montant : 1 293 300 €**
- **Recettes : 52 530 € (MAD d'agent auprès de SOVODEB)**

III La cotisation 2022

- Le reste à charge de la cotisation à l'habitant 2022 comprend :

REPARTITION DES CHARGES PAR POSTES			
Postes	**Détail poste**	**Total à financer**	**coût par habitant**
Gestion des dechets	OM/CS/FILIERES	- €	0.00 €/hab.
Prevention	Programme prévention	101 207.00 €	0.27 €/hab.
	Composteurs	- €	
Communication	Communication	12 625.00 €	0.03 €/hab.
Recherche developpemet et productivites Adherents	Etudes	10 000.00 €	0.19 €/hab.
	Accompagnement et suivi	60 925.00 €	
Fonctionnement	Charges de personnel	1 240 770.00 €	4.07 €/hab.
	Rémunération Elus	71 700.00 €	
	Frais de structure	236 000.00 €	
	Recettes diverses	- 25 800.00 €	
	Charges exceptionnelles	10 000.00 €	
Total		**1 717 427.00 €**	**4.56 €**

- Le reste à charge estimé représente **1 717 417 €**
  - ➔ Soit une cotisation arrondie à **4,56 €/hab.**

Évolution par rapport à 2021 : - 0,12 €

> *Il est à noter que la population de référence 2022 est inférieure à celle de 2021 pour 1 668 habitants créant ainsi une charge augmentée à hauteur de 6.700 € représentant 0,02 € /hab.*

IV Débat

1 - Sur le montant de la cotisation 2022

Du fait des dépenses réduites sur la masse salariale (congés maladie et maternité), du report de certains projets sur la communication et la prévention mais également le décalage de l'élaboration de la feuille de route, des économies ont pu être générées.

Selon l'engagement du Président sur l'exercice 2021 de réinjecter 400 000€ des réserves budgétaires, il est proposé cette année de réinjecter 328 691 € du résultat au profit de 2022 afin de minorer la cotisation de l'exercice.

Pour rappel :

- **La cotisation réelle 2020** s'élevait à **4,03 €/habitant** facturée à **3,56 €** puis réduite à **2,77 €** suite à la baisse des charges liée au report des projets dû au COVID ;
- **Pour 2021** : le montant à couvrir est de **1 769 667,81 €** soit une cotisation estimée à environ **4,68 €/habitant.**
- **Pour 2022** : le montant à couvrir est de **1 717 417 €** soit une cotisation estimée à environ **4,56 €/habitant.**

Proposition acceptée à l'unanimité :

➔ **Réintégration de l'excédent de résultat de 328 K€** réduisant le reste à couvrir à 1 388 735 € soit **une cotisation à l'habitant de 3,69 €.**

Détail de la répartition par poste de la cotisation 2022 :

REPARTITION DES CHARGES PAR POSTES			
Postes	Détail poste	Total à financer	coût par habitant
Gestion des dechets	OM/CS/FILIERES	- €	0.00 €/hab.
Prevention	Programme prévention	101 207.00 €	0.27 €/hab.
	Composteurs	- €	
Communication	Communication	12 625.00 €	0.03 €/hab.
Recherche developpemet et productivites Adherents	Etudes	10 000.00 €	0.19 €/hab.
	Accompagnement et suivi	60 925.00 €	
Fonctionnement	Charges de personnel	1 240 770.00 €	3.20 €/hab.
	Rémunération Elus	71 700.00 €	
	Frais de structure	236 000.00 €	
	Recettes diverses	- 354 491.41 €	
	Charges exceptionnelles	10 000.00 €	
Total		1 388 735.59 €	3.69 €

V Budget Prévisionnel 2022

Compte tenu de toutes les projections et les arbitrages évoqués ci-dessus, nous vous proposons en projet de budget sur 2022 les principales lignes ci-après :

PROJET DE BUDGET 2022					
		CHARGES	RECETTES	COTISATION	COUT/HABITANT
Ordures ménagères	Transit	859 811.98 €	871 472.38 €	-	
	Transport	864 218.43 €	868 834.99 €	-	
	Traitement	12 303 434.29 €	12 305 047.26 €	-	
	Arrondis tarifaires	17 889.94 €	-	-	
	TOTAL 3T	14 045 354.64 €	14 045 354.63 €	- €	- €
Collecte sélective	Collecte et transport+ Tri	4 475 175.00 €	4 475 175.00 €	-	- €
	Refus tri	554 769.00 €	554 769.00 €	-	-
	Conteneurs	60 000.00 €	60 000.00 €	-	-
	Soutien Citeo + Ecofolio	7 718 056.00 €	7 718 056.00 €	-	-
	Reversement	3 692 000.00 €	3 692 000.00 €	-	-
	TOTAL CS	16 500 000.00 €	16 500 000.00 €	- €	- €
Filières hors REP	Amiante	65 000.00 €	65 000.00 €	-	-
	Bois Egger	20 000.00 €	20 000.00 €	-	-
	Bois NSG	120 000.00 €	120 000.00 €	-	-
	Bois c	61 000.00 €	61 000.00 €	-	-
	DDS	369 000.00 €	369 000.00 €	-	-
	Huiles alimentaires	6 600.00 €	6 600.00 €	-	-
	Huiles minérales	0.00 €	0.00 €	-	-
	Huisseries	382 000.00 €	382 000.00 €	-	-
	Plâtre	580 000.00 €	580 000.00 €	-	-
	Plastiques durs	1 000.00 €	1 000.00 €		
	SOUS TOTAL HORS REP	1 604 600.00 €	1 604 600.00 €	- €	- €
Filières REP	DEEE	330 000.00 €	330 000.00 €	- €	- €
	DDS	42 000.00 €	42 000.00 €	- €	- €
	Meubles	400 000.00 €	400 000.00 €	- €	- €
	SOUS TOTAL REP	772 000.00 €	772 000.00 €	- €	- €
	SOUS TOTAL FILIERES	2 376 600.00 €	2 376 600.00 €	- €	- €
	SOUS TOTAL DECHETS	32 921 954.64 €	32 921 954.63 €		- €
Prévention	Bio dechets et déchets verts	120 330.00 €	61 198.00 €	59 132.00 €	0.16 €
	Réemploi et réparation	28 800.00 €	- €	28 800.00 €	0.08 €
	Gaspillage alimentaire	7 550.00 €	3 775.00 €	3 775.00 €	0.01 €
	Nocivité	16 500.00 €	- €	16 500.00 €	0.04 €
	Eco consommation	5 000.00 €	- €	5 000.00 €	0.01 €
	PLPDMA ADEME	-	12 000.00 €	- 12 000.00 €	- 0.03 €
	Composteurs+bioseaux	50 519.24 €	50 519.24 €	- €	- €
	SOUS TOTAL PREVENTION	228 699.24 €	127 492.24 €	101 207.00 €	0.27 €
Communication	Communication institutionnelle et accompagnements élus	28 450.00 €	- €	28 450.00 €	0.08 €
	Prévention	90 250.00 €	41 375.00 €	48 875.00 €	0.13 €
	SDD et ECT	72 800.00 €	72 800.00 €	- €	- €
	Collecte sélective	92 600.00 €	145 000.00 €	- 52 400.00 €	- 0.14 €
	Filières	8 000.00 €	5 000.00 €	3 000.00 €	0.01 €
	Textiles	8 400.00 €	36 000.00 €	- 27 600.00 €	- 0.07 €
	OMR	12 300.00 €	- €	12 300.00 €	0.03 €
	SOUS TOTAL COMMUNICATION	312 800.00 €	300 175.00 €	12 625.00 €	0.03 €
Frais généraux	Frais de structure	265 000.00 €	29 000.00 €	236 000.00 €	0.63 €
	Charges de personnel	1 293 300.00 €	52 530.00 €	1 240 770.00 €	3.30 €
	Indemnités élus	71 700.00 €	- €	71 700.00 €	0.19 €
	Charges exceptionnelles	10 000.00 €	- €	10 000.00 €	0.03 €
	Rémunération Sovodeb/Vtlc	- €	25 800.00 €	- 25 800.00 €	- 0.07 €
	Affectation du résultat antérieur	- €	328 691.41 €	- 328 691.41 €	- 0.87 €
	SOUS TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 640 000.00 €	436 021.41 €	1 203 978.59 €	3.20 €
	Etudes	60 000.00 €	50 000.00 €	10 000.00 €	0.03 €
	Accompagnement et suivi	118 677.00 €	57 752.00 €	60 925.00 €	0.16 €
	SOUS TOTAL ETUDES ET ACCOMPAGNEMENT	178 677.00 €	107 752.00 €	70 925.00 €	0.19 €
SOUS TOTAL FRAIS GENERAUX		1 818 677.00 €	543 773.41 €	1 274 903.59 €	3.39 €
TOTAL GENERAL		35 282 130.88 €	33 893 395.28 €	1 388 735.59 €	3.69 €

A souligner que ce budget de fonctionnement sera complété par :

- Le résultat antérieur consolidé ;
- Les dotations liées à la cotisation habitant ;
- Le quota de dépenses imprévues à constituer en termes de risques éventuels ;
- Et enfin les dotations aux amortissement et provisions de l'exercice.

Il a été décidé, à l'unanimité, de :

- **Voter ces orientations budgétaires**
- **De décider de fixer la cotisation 2022 à 3.69 € par habitant.**

14 - TARIFS ET COTISATIONS 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

Les tarifs proposés ci-dessous relatifs à la collecte et au traitement des déchets autres que les OM et la CS correspondent aux prix des différents marchés publics que conclut Évodia.

Ce principe de refacturation à l'euro/l'euro suppose que les tarifs sont susceptibles de varier selon les dispositions contractuelles (clauses de révision).

Stipulations ayant vocation à s'appliquer tout au long du marché dans le respect de la volonté du Comité puisqu'arrêtées par le Président qui dispose de tout pouvoir pour préparer et attribuer les marchés (délibération n° 2022-1069 du 1er février 2022), conjointement avec la CAO le cas échéant.

Les conséquences de la révision des prix seront strictement répercutées sur la facturation aux adhérents.

		Tarif/an/hab.	Evolution
Cotisation à l'habitant	Facturation au trimestre	3.69 €	*+ 1.90 %*
		Tarifs TTC/tonne	**Evolution**
Ordures Ménagères	Transitage	10.20 €	*+ 2.00 %*
	Transport	10.30 €	*+ 3.52 %*
	Traitement OM & GO	108.00 €	*+ 2.86 €*
	Total T.T.T.	**128.50 €**	***+ 2.84 €***
	Forfait non-conformité (par non-conformité constatée)	*200.00 €*	*+ 11.11 €*
Déchets Diffus Spécifiques *(Tarifs applicables jusqu'au 31/03/2022 et révisés à la date anniversaire du marché au 01/04/2022)*	Acides	1 756.00 €/t	*+ 3.00 %*
	Aérosols	1 869.00 €/t	*+ 3.00 %*
	Bases	1 756.00 €/t	*+ 3.00 %*
	Comburants	2 980.00 €/t	*+ 3.00 %*
	Emballages vides et matériaux souillés	838.00 €/t	*+ 3.00 %*
	Filtres à huile	532.00 €/t	*+ 3.00 %*
	Médicaments	1 450.00 €/t	*+ 3.00 %*
	Phytosanitaires	2 096.00 €/t	*+ 3.00 %*
	Produits de laboratoire	3 512.00 €/t	*+ 3.00 %*
	Produits non identifiés	1 756.00 €/t	*+ 3.00 %*
	Peintures et pâteux	623.00 €/t	*+ 3.00 %*
	Solvants	623.00 €/t	*+ 3.00 %*

	Thermomètres au mercure	8 951.00 €/t	*+ 3.00 %*
	Forfait refus de collecte (coût forfaitaire)	113.00 €/refus	*+ 3.00 %*
	Fourniture de vermiculite (prix au litre)	0.62 €/litre	*+ 3.00 %*
	Forfaits gestion administrative non-conformités		
	EcoDDS	94.95 €/constat	*+ 61.12 %*
	Marché départemental	94.95 €/constat	*+ 0.00 %*
	Non-conformité acide picrique	611.90 €/constat	*+ 0.00 %*
Huiles	Collecte et traitement des huiles minérales	0.00 €/t	*- 100.00 %*
	Reprise huiles végétales	120.00 €/t	*+ 0.00 %*
	Frais traitement huiles végétales polluées	60.50 €/t	*+ 0.00 %*
	Frais de remplacement contenant détérioré	30.00 €/contenant	-
Bois	Facturation Egger	7.39 €/t	*- 46.14 %*
	Facturation Norske Skog Golbey	11.00 €/t	*- 50.00 %*
	Facturation bois C (selon conditions transport + traitement, conformément à la délibération 2019-981)	Facturation à l'euro-l'euro	-
		Tarifs TTC/tonne	Evolution
Plâtre valorisable *(Révision tarifaire au 01/07/2022)*	Regroupement/Transport/Valorisation des bornes	164.23 €/t	*+ 4.00 %*
	Massification et traitement des bennes	92.13 €/t	*+ 4.00 %*
Huisseries *(Révision tarifaire au 1/04/2022)*	Regroupement – démantèlement livrées en vrac	119.69 €/t	*+ 9.90 %*
	Regroupement – démantèlement livrées sur chant	89.46 €/t	*+ 9.90 %*
	Collecte – démantèlement des racks	200.69 €/t	*+ 9.90 %*
Conditionnement et collecte de l'amiante lié (Marché en cours de consultation)	Fourniture Big Bag (selon capacité)	De 11.96 € à 15.76 € /U	*+ 3.00 %*
	Fourniture Bodybenne©	130.40 €/U	*+ 3.00 %*
	Collecte	0.93 €/t/km	*+ 3.00 %*
	Dépose, échange, retrait benne 20 m3	2.92 €/km	*+ 3.00 %*
	Location mensuelle benne 20 m3	59.77 €/mois	*+ 3.00 %*
Traitement de	Traitement sites de Vaivre-et-Montoille (70), Jeandelaincourt (54) et Laimont (55)	152.93 €/t	*+ 3.00 %*

l'amiante lié	Traitement site de Saint Louis (57)	90.64 €/t	*+ 3.00 %*
Collecte Séparative	Vidage du verre	44.31 €/t	*+ 14.94 %*
	Vidage des conteneurs Multi-matériaux	97.25 €/t	*- 0.59 %*
	Tri des bennes papiers	39.10 €/t	*+ 2.79 %*
	Tri des bennes cartons	45.48 €/t	*+ 3.98 %*
	Tri des bennes cartons/JRM	53.62 €/t	*+ 2.80 %*
	Tri du Multi-matériaux	161.98 €/t	*+ 2.80 %*
	Transfert/Transport pour l'apport volontaire	57.54 €/t	*+ 2.79 %*
	Transfert/Transport pour le porte à porte	23.54 €/t	*+ 8.08 %*
	Forfait de caractérisation	1.20 €/t	*- 0.83 %*
	Traitement des refus de tri	Facturation annuelle au réel sur le T4, tenant compte de la répartition entre FENIIX et Villoncourt	-
Prévention	Prestation broyage déchets verts	80€/heure	*+ 0.00 %*
Communication	Selon outils proposés :		
	Forfait animation territoriale	25 €/heure	*+ 0.00 %*
	Pour adhérents	35 €/heure	*+ 0.00 %*
	Pour entreprises « Mon animation zéro déchets »	150 €/demi-journée	-

Il a été décidé, à l'unanimité, de voter ces tarifs et la cotisation 2022.

• Point divers :

✓ Le Président présente les délégations des Vice-Présidents ayant pris leur fonction depuis le dernier Comité Electif du 1er février dernier.

NOM	Prénom	Structure	Poste	Délégation
VIDOT	Cyril	CCOV	1er VP	Zéro déchet, zéro gaspillage, communication & animation
BISCH	Stéphane	CCMD	2e VP	Ordures ménagères
AID	Bachir	CCBHV	3e VP	Vosges TLC
LABAT	Antoine	SICOVAD	4e VP	Evaluation et suivi de notre engagement
GEORGE	Claude	CASDDV	5e VP	Finances - modèle économique et ressources humaines
BERTRAND	Michel	CCGHV	6e VP	Filières spécifiques
TACQUARD	Bernard	CCTE	7e VP	DAE
ADAM	Christian	SICOTRAL	8e VP	Collecte sélective et économie circulaire
TOUSSAINT	Michel	2C2R	9e VP	RCU
HUMBERT	Stanislas	CCHV	10e VP	Observatoire des déchets
MATHIS	Didier	SICOVAD	11e VP	Accueil des professionnels sur déchèterie

• Dates des prochains Bureaux et Comités

➢ Comité : le mardi 29 mars 2022 (budget) à 18H00 à EVODIA

11, rue Gilbert Grandval
CS 10040
88026 Epinal Cedex
03 29 34 36 61

évodia
Établissement Vosgien d'Optimisation
des Déchets par l'Innovation et l'Action